



# Résolution N° 1

GA-2019-88-RES-01

**Objet :** Programme d'amélioration des capacités policières d'INTERPOL

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 88<sup>ème</sup> session à Santiago (Chili) du 15 au 18 octobre 2019,

RAPPELANT les objectifs stratégiques d'INTERPOL visant à adapter en permanence son portefeuille de services pour répondre à l'évolution des besoins des pays membres, et à aider les services chargés de l'application de la loi du monde entier en matière d'échange et d'analyse de renseignements criminels, afin de servir de plateforme mondiale d'échange d'informations pour la coopération policière internationale,

PRENANT ACTE des remarques des pays membres concernant les capacités policières actuelles et les principaux services de police nécessaires aux B.C.N. et aux services chargés de l'application de la loi,

CONSIDÉRANT, au vu des résultats de l'analyse coûts-avantages menée sur l'ensemble des capacités policières d'INTERPOL, que la valeur ajoutée de l'Organisation pour les pays membres est maximale lorsque celle-ci se consacre à l'hébergement et à l'échange de données, d'informations et de pistes d'enquête,

TENANT COMPTE des services d'excellence d'INTERPOL, qui devraient servir de modèles pour les priorités d'amélioration, afin d'optimiser la valeur ajoutée apportée aux pays membres et de renforcer l'incidence de l'action d'INTERPOL sur le travail de police de première ligne,

NOTANT que l'harmonisation entre le potentiel d'innovation technologique et les services d'excellence d'INTERPOL constitue la base sur laquelle concevoir la future architecture des capacités policières et les initiatives d'innovation de l'Organisation,

APPROUVE l'idée de renforcer la fonction de plateforme mondiale d'échange d'informations de police par un partage et un enrichissement accrus des données et des informations ;

CHARGE le Secrétariat général de mettre en œuvre le Programme d'amélioration des capacités policières d'INTERPOL ;

CHARGE ÉGALEMENT le Secrétariat général de procéder à des activités de collecte de fonds afin de financer le Programme d'amélioration des capacités policières d'INTERPOL ;

PRIE INSTAMMENT les pays membres de financer, appuyer et promouvoir le Programme d'amélioration des capacités policières d'INTERPOL afin de permettre sa mise en œuvre.

**Adoptée**